



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Instauration d'une première année de médecine à Guéret

Question orale n° 690

Texte de la question

M. Bartolomé Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la nécessité d'instaurer une première année de médecine à Guéret, dans le département de la Creuse. Cette demande, déjà formulée en décembre 2025, demeure à ce jour sans traduction concrète, alors même que la situation de l'accès aux soins dans ce territoire continue de se dégrader et appelle des réponses rapides et structurantes. Cette attente est aujourd'hui largement partagée par la population. Une pétition locale en faveur de la création d'une première année de médecine en Creuse a ainsi recueilli 1 059 signatures, témoignant d'une mobilisation forte et d'une aspiration claire : permettre aux jeunes Creusois de débiter leurs études de santé au plus près de leur territoire et leur donner ainsi toutes les chances de devenir, demain, les médecins dont le département a cruellement besoin. La création d'une première année de médecine en Creuse constituerait en effet une mesure à la fois simple, immédiate et à fort impact. À court terme, elle offrirait à ces étudiants la possibilité de s'engager dans ces études sans être contraints de quitter leur territoire, limitant ainsi les renoncements et renforçant l'égalité des chances. À plus long terme, elle permettrait de corriger la sous-représentation des Creusois dans les études de médecine et favoriserait leur installation durable dans le département, contribuant ainsi à inverser la tendance de la désertification médicale. Au-delà de ses effets concrets, une telle initiative constituerait un signal fort de reconnaissance et de valorisation des territoires ruraux, en affirmant que l'accès à la formation et à la santé doit être garanti partout sur le territoire de la République. Dans ce contexte d'urgence, il lui demande de bien vouloir préciser l'état d'avancement de ce projet et d'indiquer si le Gouvernement entend engager rapidement sa concrétisation.

Texte de la réponse

PREMIÈRE ANNÉE DE MÉDECINE À GUÉRET

Mme la présidente . La parole est à M. Bartolomé Lenoir, pour exposer sa question, no 690, relative à la première année de médecine à Guéret.

M. Bartolomé Lenoir . Dans son histoire, le département de la Creuse a beaucoup donné à la France : ses maçons ont construit Paris ; nombre de ses enfants sont tombés au cours des guerres mondiales ; ses agriculteurs ont contribué à relever le pays après ces épreuves. Nous avons accepté ce prix car nous avons confiance dans l'idéal d'un pays où chacun de nos enfants a sa chance, qu'il soit parisien ou creusois, et où le mérite et le travail sont récompensés.

Cependant, cette confiance se brise lorsque nos écoles ferment et que les plus fragiles d'entre nous sont abandonnés. Rien n'est plus insupportable que cette réalité : l'espérance de vie est plus faible à la campagne qu'en ville, faute d'accès aux soins et de diagnostics posés à temps. La hausse du tarif des carburants aggrave cette situation, malgré le travail extraordinaire des aides à domicile et des infirmières libérales.

En tant qu'élus, nous avons collectivement le devoir de ne pas abandonner et de trouver des idées. Je voudrais en évoquer une : obtenir une première année de médecine à Guéret. Savez-vous que les Creusois sont sous-représentés à l'université de Limoges ? Nous avons pourtant des jeunes brillants. Proposer cette première

année leur donnerait la chance d'accomplir leur destin et nous donnerait celle d'avoir des médecins susceptibles de s'installer chez eux pour soigner les plus fragiles.

Avant de poser cette question à Mme la ministre de la santé, j'ai contacté la maire de Guéret, le président de l'association des maires de la Creuse et le conseil départemental. Nous ne sommes pas du même bord politique, mais j'ai trouvé chez eux un soutien sincère, qui m'a montré que ce type de projet rassemble au-delà de tout ce qui nous divise. Ma question est simple : le gouvernement peut-il s'engager à créer une première année de médecine à Guéret pour la rentrée 2027 ?

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Camille Galliard-Minier, *ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées* . Permettez-moi d'excuser la ministre de la santé, qui m'a chargée de répondre à votre question. L'offre médicale de la Creuse est l'une des plus déficitaires. Comme vingt-cinq autres départements, le vôtre ne dispose pas de voie d'accès aux études de santé. Votre demande est donc parfaitement légitime et vous pouvez compter sur mon soutien.

En 2025, le gouvernement a souhaité renforcer le maillage territorial des voies d'accès aux études de santé. Son objectif était que tous les départements soient couverts. Une mission a été confiée aux préfets, aux directeurs généraux d'agences régionales de santé (ARS) et aux recteurs afin que chaque département, dont la Creuse, puisse construire le modèle le plus adapté au contexte local.

La première année des études de médecine évolue vers un modèle unique, plus simple, qui sera effectif à la rentrée 2027. Cette fenêtre vous permet d'en ouvrir une à Guéret. L'ARS, le rectorat et l'université de Limoges ont d'ores et déjà envisagé plusieurs hypothèses. La ministre de la santé les a sollicités pour accélérer les discussions, afin d'aboutir au plus vite à un modèle de première année à Guéret.

Monsieur le député, vous connaissez l'engagement du gouvernement sur les enjeux d'équité dans l'accès aux soins. Assurer l'équité dans l'accès aux formations de santé en constitue un levier essentiel.

Mme la présidente . La parole est à M. Bartolomé Lenoir.

M. Bartolomé Lenoir . Le fonctionnement de la maternité de Guéret – la seule du département – est actuellement dégradé. La Creuse est le département où la situation des médecins est la plus mauvaise et l'un des plus pauvres de la métropole. Le gouvernement doit absolument s'engager pour que la Creuse ait enfin ce qu'elle mérite : l'espoir de parvenir à affronter cette situation.

Je vous livre une anecdote personnelle : 90 % des personnes qui se rendent à mes permanences mobiles, effectuées à bord d'un van, le font pour trouver un médecin. Récemment, j'ai dû sortir de ce van pour échanger avec un homme assis à l'avant d'une voiture, portant un casque en raison d'une maladie du type Parkinson, et qui ne trouvait pas de médecin. Il touche une faible pension de retraite et il est venu me voir avec son épouse, elle-même extrêmement fatiguée. Je dois pouvoir leur dire que les choses vont changer. Je vous transmets ce message car les souffrances dans mon département, sévères, ne sont pas dignes de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Bartolomé Lenoir](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 690

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2026](#)

Réponse publiée le : 8 avril 2026, page 3069

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2026](#)